



CM 2022-01-27/08 Modification de programme et crédits de paiement - AP/CP n°1 –  
Sécurisation des bâtiments communaux

Monsieur Le Maire,

Vous nous expliquez que le marché ne serait plus tenable pour les entreprises dans l'enveloppe initialement votée de 918 000€ dont 257 000€ déjà engagés  
A l'instant T, vous nous demandez de voter pour ne plus prévoir les crédits nécessaires et donc de ne plus prévoir d'engager de travaux sur la mise en sécurité de nos bâtiments.

Comment voulez-vous qu'on se prononce sur une telle décision sans avoir les éléments nécessaires à la réflexion ?

Nous aurions aimé connaître le bilan de ce qui a été réalisé et de ce qui reste encore à effectuer. Etre informé, en amont, de vos intentions pour sécuriser ces bâtiments mais aussi connaître la date prévue de résiliation de ce marché et dans quelles conditions.

Alors, lorsqu'une modification aussi importante intervient sur la sécurisation des bâtiments municipaux, la Commission Urbanisme devrait pouvoir se saisir de la problématique.  
Hors la commission ne s'est pas réunie avant cette séance, du coup toutes ces questions n'ont pas pu être abordées et par conséquent aucun échange sur le sujet n'a pu se faire.

Quelle est l'urgence de voter cette décision aujourd'hui ? Un avenant à ce marché n'aurait-il pas pu être étudié ? Nous avons bien trop d'interrogations sur cette demande de modification pour pouvoir la valider.